

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 30 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoint.

Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Élise LEROY, Mme Sabrina VOISIN.

Mme Ludivine ALVES PEREIRA donne procuration à Mme Madeleine ABBÉ.

M Franck JOSSET donne procuration à M Hervé JOSSELIN.

Mme Sabrina VOISIN et M Franck JOSSET arrivent à partir de la délibération 3.

Secrétaire de séance : M Michel OLÉRON.

Délibération 1

**BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT
« LA LOUVELAIS » 2023**

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2023 du lotissement « La Louvelais » qui est voté hors taxe, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 436 354.39 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 286 354.39 €.

Recettes : 286 354.39 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 150 000.00 €.

Recettes : 150 000.00 €.

Délibération 2

**BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT
« LE CLOS GRASSET » 2023**

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2023 du lotissement « Le Clos Grasset » qui est voté hors taxe, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 963 040.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 481 520.00 €.

Recettes : 481 520.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 481 520.00 €.

Recettes : 481 520.00 €.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 30 MARS 2023**

Délibération 3 **IMPOTS LOCAUX 2023**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de ne pas augmenter les différents taux d'imposition pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Les taux applicables s'établissent ainsi :

Foncier bâti	41.10 %	301 838 €
Foncier non bâti	74.54 %	81 249 €
Taxe d'habitation	17.22 %	24 503 €
TOTAL		407 590 €

Délibération 4 **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023**

Le Conseil Municipal, doit avec la mise en place de la M57, décider d'un taux de fongibilité qui permet de faciliter les mouvements d'écriture de chapitre à chapitre dans la même section. Le choix des conseillers est le taux de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2023 de la commune, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 2 713 403.64 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 447 883.90 €
Recettes : 1 447 883.90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 265 519.74 €
Recettes : 1 265 519.74 €

Délibération 5 **TAXE D'HABITATION SUR LES LOCAUX VACANTS**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de mettre en place une taxe d'habitation pour les logements vacants. Cette taxe devrait motiver certains propriétaires concernés d'utiliser leur bien en le rendant disponible à la vente ou à la location.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition de M le Maire. Cette taxe ne sera applicable qu'à partir de janvier 2024.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 30 MARS 2023**

**Délibération 6 PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT
DE L'ÉCOLE ANNÉE 2022-2023**

Chaque année une participation aux frais de scolarité est sollicitée auprès des mairies environnantes qui n'ont pas d'école et dont les enfants sont inscrits à l'école de Bourseul. Deux communes sont concernées, Plorec-sur-Arguenon, Saint-Méloir-des-Bois.

Monsieur le Maire propose aux conseillers deux forfaits :

Pour les classes maternelles : 1 200.00 € par élève.

Pour les classes élémentaires : 480.00 € par élève.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition des forfaits différents et leur application pour l'année 2022-2023.

**Délibération 7 EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE
AVENANT LOT 10 - ENTREPRISE JPF INDUSTRIES**

Cet avenant a pour objet des travaux modificatifs :

► Ajustements ponctuels sur différentes prises et alimentations électriques.

Cette plus-value globale s'élève à la somme de 1 187.20 € HT.

Le présent avenant a pour effet d'introduire un prix forfaitaire en plus-value, de modifier le montant du marché, arrêté par l'acte d'engagement relatif à la mise au point du marché, comme suit :

Le montant HT du marché qui s'élevait à 10 429.41 € HT est annulé et remplacé par le montant suivant de 11 616.61 € HT.

Les conseillers acceptent cette modification et le coût supplémentaire comme indiqué ci-dessus.

**Délibération 8 MISE A JOUR DES EFFECTIFS DE
LA MAIRIE**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS			
GRADE	Catégorie	Effectif budgétaire	DHS
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	35H00

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 30 MARS 2023**

FILIRE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal	C	1	35H00
Agent de maîtrise principal A créer le 01/06/2023	C	1	35H00
Agent de maîtrise A supprimer au 01/06/2023	C	1	35H00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe A créer le 29/08/2023	C	1	20H00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	24H00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	30H00
	C	1	25H00
Adjoint technique	C	1	35H00
	C	1	20H00
Adjoint technique à supprimer le 29/08/2023	C	1	20H00
FILIERE ANIMATION			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35H00
TOTAL : 13 agents communaux			

Délibération 9 LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Après avoir obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire sur le dossier des ratios d'avancement de grade concernant l'année 2023, la collectivité doit fixer le taux des ratios promu- promouvables.

Monsieur le Maire propose de fixer un ratio promu promouvable commun à tous les grades d'emplois à 100 %. Le Conseil Municipal accepte, après en avoir délibéré et à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire soit un ratio promu promouvable de tous les grades à 100 % pour l'année 2023.

**Délibération 10 SUBVENTION A L'ASSOCIATION
BOURSEUL MOTO-CLUB**

L'association Bourseul moto club s'agrandie au fil du temps. Aucune manifestation n'a été faite depuis les trois dernières années (vu le contexte).

Celle-ci sollicite une subvention pour l'année 2023 auprès de la Mairie.

Les conseillers acceptent l'attribution d'une subvention du montant d'une location de la salle polyvalente soit 360.00 € pour l'année 2023.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 30 MARS 2023**

Délibération 11 DEMANDE DE SUBVENTION CÉRÉMA

L'inventaire des ponts de Bourseul a été réalisé par l'organisme CÉRÉMA. Celui-ci a signalé que le pont de la Mare Plate nécessitait une rénovation et que son utilisation devait cesser immédiatement.

La voie communale numéro 10 a été fermée aux usagers.

Le coût des travaux est difficile à envisager, le montant de 150 000.00 € a été inscrit au budget ainsi que 20 000.00 € pour la maîtrise d'œuvre.

Des études doivent être faites et sont nécessaires pour savoir quels travaux réaliser pour que le pont soit réparé et remplisse ses fonctions.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'organisme Céréma pour obtenir une subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

**Délibération 12 SUBVENTION ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT
SANITAIRE DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE**

L'association de développement de la Côte d'Émeraude intervient sur la commune de Bourseul auprès de personnes âgées, en situation de handicap ou de difficultés sociales. Elle sollicite l'aide de la mairie par le biais d'une subvention à hauteur de 0.35 € par habitant (1182) soit 413.70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser la subvention à l'association ADS Côte d'Émeraude pour l'année 2023.

QUESTIONS DIVERSES

RÉUNIONS

Monsieur le Maire propose aux conseillers toutes les réunions reçues :

- ▶ Avec Dinan Agglomération mise en place d'un service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite.
- ▶ Portes ouvertes « La Maison Escargot » Plédéliac
- ▶ Inauguration de l'aire de VTT à Jugon Les Lacs commune nouvelle
- ▶ inauguration de la caserne des pompiers de Jugon les Lacs commune nouvelle

REFONTE POLITIQUE DÉCHETS

le rapport d'une proposition de scénario a été envoyée à la mairie. M VILT qui s'occupe du dossier souhaite faire le point avec chaque commune. M le Maire va lui proposer de venir à 20h00 lors de notre prochain Conseil Municipal en lui précisant que la séance commence à 20h30. Les conseillers acceptent de recevoir M VILT lors du prochain conseil.

ORDRE DU JOUR :

Délibération 1 Budget primitif lotissement « La louvelais » 2023

Délibération 2 Budget primitif lotissement « Le Clos Grasset » 2023

Délibération 3 Impôts locaux 2023

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 30 MARS 2023**

Délibération 4 Budget primitif commune 2023

Délibération 5 Taxe d'habitation sur les locaux vacants

Délibération 6 Participation au fonctionnement de l'école année 2022-2023

Délibération 7 Extension du restaurant scolaire avenant lot 10

Entreprise JPF INDUSTRIES

Délibération 8 Mise à jour des effectifs de la mairie

Délibération 9 Les ratios d'avancement de grade

Délibération 10 Subvention à l'association Bourseul Moto-Club

Délibération 11 Demande de subvention CÉRÉMA

Délibération 12 Subvention association de développement sanitaire de la
côte d'Émeraude

Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 30 MARS 2023

Philippe DAULY
le Maire

M Michel OLÉRON
Secrétaire de séance
